

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-939

présenté par
Mme Forteza

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	1	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	1
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	1	1
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent projet de loi de finances prévoit une réduction de 1 800 emplois d'enseignants du second degré public pour 2021. Cette diminution d'emplois est censée être « *intégralement compensée par la budgétisation d'heures supplémentaires qui seront proposées aux enseignants afin de maintenir les moyens d'enseignement devant élèves* ».

Cet amendement d'appel, travaillé avec l'UNEF et l'UNL, tend à faire basculer les crédits afférents à cet arbitrage vers des créations nettes d'emplois.

Alors que la situation de l'emploi est appelée à se dégrader fortement en raison de la crise actuelle, il paraît en effet incompréhensible que le ministère préfère recourir à des heures supplémentaires plutôt qu'à maintenir des emplois.

Afin de répondre aux exigences de l'article 40 de la Constitution, cet amendement annule symboliquement 1 euro de CP et d'AE de l'action 03 « Enseignement en collège » du programme 139 « Enseignement privé du premier et du second degrés », pour le redéployer vers l'action 01 « Enseignement en collège » du programme 141 « Enseignement scolaire public du second degré ».